

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU JEUDI 6 AOÛT 2020**

L'An Deux Mille Vingt, le Jeudi Six du mois d'Août à dix-sept heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de GOSIER, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, dans la salle de délibérations en séance publique, sous la présidence du Maire, Monsieur Cédric CORNET, pour délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour de la présente assemblée communale.

ETAIENT PRÉSENTS : M. Cédric CORNET – Mme Liliane MONTOUT – M. Guy BACLET – Mme Wennie MOLIA – M. Louis ANDRE – Mme Nanouchka LOUIS – M. Josy LAQUITAINE – Mmes Marguerite MURAT – Elodie CLARAC – MM. Emmerly BEAUPERTHUY – Michel HOTIN – Mme France-Enna URBINO – MM. Teddy BARBIN – Marcellin ZAMI – Mmes Sylvia HENRY – Mévice VÉRITÉ – Marie-Renée ADÉLAÏDE – MM. Sébastien THOMAS – Stéphane URIE – Mmes Rebecca BELLEVAL – Mégane BOURGUIGNON – M. Lucas ALBERI – Mmes Nadia CELINI – Yane BEZIAT – MM. Jean-Claude CHRISTOPHE – Julien DINO – Mmes Maguy BORDELAIS – Jocelyne VIROLAN – Ghylaine JEANNE.

ETAIENT ABSENTS : M. Jules FRAIR – Mme Sandra MOLIA (Excusée ; pouvoir donné au maire) – M. Jimmy DAMO – Mme Nina PAULON (Excusée ; pouvoir donné à M. Guy BACLET) – MM. David LUTIN – Patrice PIERRE-JUSTIN (pouvoir donné à Mme Maguy BORDELAIS).

Monsieur Lucas ALBERI a été désigné secrétaire de séance à l'unanimité.

**EXPLOITATION DU PALAIS DES
SPORTS ET DE LA CULTURE**

**REPRISE EN RÉGIE DE
L'ACTIVITÉ PAR LA VILLE**

CM-2020-3S-DAJ-36

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la commande publique ;

Vu le contrat de concession sous forme d'une régie intéressée en date du 14 décembre 2015 entre la ville du Gosier et la société PDS EVENTS arrivant à expiration le 13 décembre 2020 ;

Considérant que le contrat de concession sous forme de régie intéressée pour l'exploitation du Palais des Sports et de la Culture arrive à son terme le 13 décembre 2020 ;

Considérant que la nouvelle équipe municipale souhaite reprendre la gestion du Palais des Sports et de la Culture en régie directe, avec la possibilité d'un accompagnement externe pour le volet culturel (spectacles...);

Considérant que la procédure pour le choix du mode de gestion doit être initiée ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : De lancer la procédure pour le renouvellement de la gestion en régie directe du Palais des Sports et de la Culture.

Article 2 : De mettre en œuvre la procédure réglementaire pour l'exploitation du Palais des Sports et de la Culture.

Article 3 : Le maire et la trésorière de Sainte-Anne sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente délibération.

Acte rendu exécutoire après
envoi en Préfecture le
17 AOUT 2020
Et publication ou notification
le
17 AOUT 2020

Fait et délibéré à Gosier, le 6 août 2020

Pour extrait certifié conforme

Le Maire



- Cédric CORNET -

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Exploitation du Palais des Sports et de la Culture - Reprise en régie de l'activité par la Ville.

Date de transmission de l'acte : 17/08/2020

Date de réception de l'accusé de réception : 17/08/2020

Numéro de l'acte : CM20203SDAJ36 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 971-219711132-20200806-CM20203SDAJ36-AR

Date de décision : 06/08/2020

Acte transmis par : Cathy TONTON

Nature de l'acte : Actes réglementaires

Matière de l'acte : 1. Commande Publique
1.2. Délégation de service public
1.2.4. Autres